



Procès-verbal No 23
Séance du 31 août 2020

Présidence : Monsieur Alain Künzler

Monsieur le Président ouvre cette 23^e séance de la législature à 20h15. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public dont la présence le réjouit.

En préambule, **M. Künzler** prie l'assemblée de bien vouloir se lever afin de respecter une minute de silence en mémoire de trois personnes décédées, à savoir :

- La maman de Mme Catherine Huguenin, conseillère communale,
- M. Jacky Lassueur, ancien conseiller communal,
- Mme Alice Chanson, également ancienne conseillère communale.

M. le Président dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal le 14 août dernier à la traditionnelle passation des pouvoirs au Caveau communal de Vallorbe.

Premier objet

Appel

Excusés : Madame Anne Rocca
Monsieur Jeremy Kolly

L'appel fait constater la présence de 48 conseillers/50, les deux personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. Künzler** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet au vote, l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Message du Président
4. Adoption du procès-verbal No 22 du 15 juin
5. Correspondance

6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/20 relatif à une demande de crédit de Fr.115'950. -- pour la réfection du mur situé sur la partie haute du cimetière et l'agrandissement du columbarium
7. Rapport de la commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier le préavis No 04/20 relatif à une demande d'autorisation pour la modification du plan d'affectation fixant la limite des constructions à la rue de Lausanne (RC 251-C-P) ainsi qu'aux rues Louis Ruchonnet et partiellement du Tercasset
8. Préavis municipaux et nomination des commissions
9. Communications de la Municipalité
10. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
11. Divers, questions et vœux

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

Troisième objet **Message du Président**

« N'ayant pas eu cette année la joie et l'honneur d'organiser le premier août et à cette occasion de me présenter personnellement je le ferais donc ce soir.

Originaire de St Margraethen dans le canton de St Gall mais Vallorbier à 100 % je suis né le 29 juillet 1965 à Pomaples, j'ai suivi toute mes écoles primaires et mon apprentissage à Vallorbe. Je travaille aujourd'hui dans le domaine du transport en tant que commercial.

Marié à Nadia depuis 30 ans nous sommes les heureux parents de trois enfants

Fils de commerçant, en effet pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, mes parents ont exploité la quincaillerie de la Grand rue à Vallorbe durant 39 ans.

Membre du Conseil communal depuis 2006 Vice-Président du FC Val Bal et membre du comité du Festival

Les évènements que nous avons connu depuis le mois de mars m'oblige à vous parler aujourd'hui de cette période très difficile que nous avons dû traverser et traversons encore maintenant

Les choses simples que nous avons l'habitude de faire au quotidien n'étaient plus possibles. La séparation et l'éclatement du cocon familial, le partage et l'amitié mis de côté, les sorties entre amis et les grandes tablées n'étaient que souvenirs. Le simple geste de serrer la main à quelqu'un et de prendre dans nos bras les personnes que l'on aime, interdits. Les câlins et les bisous sont devenus soudainement des armes et le fait de ne pas rendre visite aux parents et amis un acte d'amour

Le temps s'est arrêté violemment !

La vie sociale et associative nous a énormément manquée durant cette période de confinement, j'ai constaté que ce que l'on fait machinalement tous les jours de notre vie, représente finalement le plus important. La famille, les amis et surtout l'importance de donner de son temps libre pour la collectivité quelle fierté j'en ai à présent. Tu donnes et tu reçois en retour bien plus. Cette période a développé un élan de solidarité extraordinaire entre les différentes générations de notre village nos aînés ont pu compter sur les plus jeunes.

Le confinement que nous avons connu à Vallorbe m'a permis de prendre conscience de la chance que nous avons de vivre dans une région aussi belle nous donnant la possibilité de nous évader lors de magnifiques et longues balades au travers de nos forêts et ses innombrables chemins.

Nous avons pour la plupart d'entre nous, redécouvert ou découvert des endroits de notre commune et nous avons même des amis qui vivent à Vallorbe depuis 60 ans et qui ont pour la première fois de leur vie découvert les chutes du Day.

Profitions de vivre ensemble, d'échanger, de partager et surtout d'apprécier les moments simples d'amitié.

Tout n'est pas terminé, il va falloir réapprendre à vivre d'une autre façon durant encore quelques mois et cette année de Présidence ne sera sans doute pas aussi fournie que celle de mes prédécesseurs. L'annulation, déjà, de 6 manifestations majeures le démontrent bien, ça ne sera pas une année normale.

Mais c'est avec une très grande fierté que je vous représenterais durant cette année et je m'efforcerais d'assumer mon rôle de premier citoyen de la commune avec passion et engagement.

Je profite également de l'instant pour vous rappeler la devise vallorbière qui s'applique merveilleusement bien en ce moment " Par la Concorde les choses croissent, mais la discorde les détruits"

Je souhaite à chacune et chacun une année de législature riche en décisions et en échanges respectueux pour la prospérité et le développement de notre village Vallorbe.

Merci pour votre attention »

Quatrième objet

Adoption du procès-verbal No 22 du 15 juin 2020

Le procès-verbal No 22 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Cinquième objet

Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/20 relatif à une demande de crédit de Fr.115'950. -- pour la réfection du mur situé sur la partie haute du cimetière et l'agrandissement du columbarium

Mme E. **Maillard**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport :

M. J. **Jeanmonod** demande si le mur qui sera refait subira des modifications quant à sa hauteur, sa largeur et s'il sera toujours revêtu de lierre comme actuellement.

M. L. **Fiorito** lui répond que sa hauteur sera la même ainsi que sa largeur.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 01/20 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, à l'**unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr.115'950. -- pour la réfection du mur situé sur la partie haute du cimetière et l'agrandissement du columbarium ;
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 15 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Septième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 04/20 relatif à une demande d'autorisation pour la modification du plan d'affectation fixant la limite des constructions à la rue de Lausanne (RC 251-C-P) ainsi qu'aux rues Louis Ruchonnet et partiellement du Tercasset

M. R. **Gfeller**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, il soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 04/20
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'**unanimité** :

1. La Municipalité est autorisée à déposer un dossier relatif à la modification du plan d'affectation fixant la limite des constructions à la rue de Lausanne (RC 251-C-P) auprès des instances cantonales concernées selon les éléments décrits dans le préavis 04/20 ainsi que la mise à l'enquête publique effectuée du 31 août au 29 septembre 2019 et les deux rectifications validées par la Direction générale de la mobilité et des routes ;
2. La Municipalité est autorisée à déposer un dossier relatif à la modification du plan d'affectation fixant la limite des constructions à la rue Louis Ruchonnet et à la rue du Tercasset auprès des instances cantonales concernées selon les éléments décrits dans le préavis 04/20 ainsi que la mise à l'enquête publique effectuée du 31 août au 29 septembre 2019 ;
3. Un crédit de CHF 45'000. -- lui est accordé à cet effet ;
4. Ce montant sera financé par la trésorerie courante et amorti par prélèvement au fonds de réserve général (9282.30).

Huitième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

No 05/20 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 195'300. -- pour la rénovation de la toiture des bâtiments abritant le Musée du Fer et du Chemin de Fer.

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Gladys **Monnin** et Ghislaine **Thiebaud-Sacco**.
Messieurs Joël **Jeanmonod**, Alain **Kolly** et Marcel **Anex**.

Neuvième objet

Communications de la Municipalité

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, communique :

Comme vous le savez tous, de grandes soirées de fête étaient normalement prévues cette semaine avec la tenue de Val'Expo. La situation exceptionnelle que nous traversons actuellement n'empêche pas la tenue de certains événements et ces prochains jours seront animés. En effet, l'ouverture de la piscine qui devait normalement fermer hier soir, est prolongée jusqu'au 13 septembre. Ce dimanche 6 septembre, de très nombreux cyclistes s'affronteront lors du Jura Bike Marathon, dont le centre névralgique de la course sera à la Halle des Fêtes. Puis, ce sera déjà l'ouverture de la patinoire, prévue le 19 septembre prochain. Tout cela bien sûr avec un concept de protection établi avec les instances concernées.

M. S. **Costantini**, Syndic, fait part des communications suivantes :

Transports ferroviaires

Les CFF ont très récemment informé toutes les communes de la « région ouest » desservies par chemin de fer qu'ils souffrent actuellement d'une pénurie de mécaniciens de locomotive et que malgré l'intensification de leur recrutement, le problème d'effectif se fera encore cruellement sentir durant les mois à venir. Ils précisent également que la crise du COVID a encore aggravé le contexte car la formation a pris du retard et doit se dérouler dans le cadre de concepts de protection complexes.

Cette situation les a contraints à procéder à des ajustements d'horaire importants et à la suppression de la plupart des trains supplémentaires aux heures de pointe. Notre localité est malheureusement également impactée par ces diminutions de trains.

Les CFF estiment que la situation ne devrait pas revenir à la normale avant le milieu de l'année 2021.

Assainissement de la rue de Pontarlier et du bas de la Grand-Rue

Vous avez pu constater que, comme prévu dans le cadre de la planification des travaux, la deuxième étape s'est terminée le 31 juillet dernier et la rue de Pontarlier a pu être ré-ouverte au trafic le 1^{er} août au matin.

Les travaux de la troisième étape, qui concernent le passage de canalisations dans le bas de la Grand-Rue et la création du giratoire ainsi que des places adjacentes auront lieu jusqu'à début novembre, il s'agit également d'un tronçon de chantier compliqué et nous nous réjouissons, comme tous les riverains et les usagers, qu'il soit terminé.

La quatrième et dernière étape, qui durera environ 3 semaines, aura lieu en été 2021, avec la pose du revêtement bitumineux de finition.

Encore merci pour la patience dont chacun fait preuve.

Réfection du revêtement de la chaussée à la rue de France

Les travaux sont terminés, il reste le marquage au sol ainsi que la végétalisation des abords à effectuer. Le solde du revêtement de la rue (partie ouest) sera exécuté dans quelques années lorsque les travaux de rénovation des immeubles privés ainsi que l'extension du Collège des trois Vallons auront été réalisés.

Elections communales 2021

Il est du devoir des membres d'une Municipalité d'annoncer suffisamment tôt s'ils se représentent pour un futur mandat. Mes collègues et moi avons décidé de vous le communiquer ce soir.

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, annonce, qu'après de longues réflexions, il a décidé de ne pas être candidat aux prochaines élections communales.

M. R. **Brouze**, Municipal, annonce, tout comme son collègue Christophe, et également après de longues réflexions et discussions avec ses collègues municipaux, qu'il ne sera pas candidat pour un nouveau mandat pour la prochaine législature.

M. L. **Fiorito**, Municipal, annonce quant à lui, qu'il sera à nouveau candidat à la Municipalité pour la prochaine législature.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, déclare qu'il se tient à disposition de son parti en qualité de candidat à la Municipalité pour la prochaine législature.

En ce qui le concerne, **M. le Syndic** annonce qu'il se tient à disposition pour effectuer un troisième mandat en tant que syndic.

Dixième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Mme E. **Maillard** dépose le postulat suivant :

POSTULAT « Plus de sécurité dans notre localité »

Vallorbe, le 29 août 2020,

« Monsieur le président, Monsieur le syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, cher public, bonsoir,

Je me permets de prendre la parole, car je relève un série d'événements qui m'interpellent et m'inquiètent quant à la sécurité de nos villageois. Deux choses me viennent à l'esprit :

La première concerne le sentiment d'insécurité évoqué par certains habitants de notre commune. En effet, des jeunes prennent l'habitude de squatter vers l'église catholique, à la halle des fêtes, derrière Denner, à la presque Île. Les raisons des squats sont diverses, se rencontrer, boire, fumer, faire du bruit, traîner dehors en instaurant un sentiment d'insécurité constant dans le village. L'achat et la vente de drogues sont également des sujets qui ont été évoqués par la population et qui m'inquiète.

La deuxième concerne la gare de Vallorbe ainsi que la ligne S2 reliant Lausanne Vallorbe. Les week-ends, les trains sont bondés, particulièrement les deux derniers trains le vendredi et le samedi soir ainsi que les deux premiers les samedis et dimanche matin. Les gens y fument, écoutent de la musique fort, tirent les freins d'urgence, déclenchent les alarmes incendie à cause de la fumée de cigarette et causent ainsi des retards considérables et un réel sentiment d'insécurité pour nos habitants. Les vallorbiens emploient fréquemment ce train pour se rendre au travail, sortir le week-end, rentrer chez eux,... et ils doivent pouvoir s'assurer de la sécurité de leur transport.

Les soucis sont également présents en gare; deux roues sur les quais, traversées de voies, qui sont deux infractions qui perturbent considérablement le trafic ferroviaire et met également des personnes en danger. Les problèmes de squats en gare ainsi qu'aux abords des voies au niveau des faisceaux posent également de sérieux problèmes sécuritaires.

Par ce postulat, je souhaiterais que la Municipalité réfléchisse à une alternative permettant de renforcer notre sécurité villageoise et le cas échéant, de punir les infractions, de sorte à ce que cela n'ait plus lieu et également de prendre les dispositions nécessaires avec les CFF pour sécuriser notre ligne ferroviaire ainsi que notre gare et tout le secteur ferroviaire qui s'y rattache.

Je vous remercie pour votre attention.

Emmylou MAILLARD »

M. le Président ouvre la discussion au sujet de ce postulat mais la parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le postulat de Mme Maillard est pris en considération par **26 oui** et **22 non**. Il est donc transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

Onzième objet

Divers, questions et vœux

M. R. **Brouze**, Municipal, annonce que la manifestation organisée dans le cadre des soirées du Musée, du 1^{er} octobre prochain, a été annulée pour les raisons sanitaires liées au Covid-19 et sera reprogrammée au printemps 2021. Des informations à ce sujet paraîtront sur le Journal de Vallorbe.

M. H. **Bally** dit qu'il pêche souvent au pied de la chute du Casino, en descendant sur la rive droite et sur la rive gauche en remontant. Il a remarqué, vers la Foulaz, qu'il y a un canal qui longe la Step et qui est encombré de déchets divers, selon ses dires c'est « dégeulasse ». D'autre part, en remontant la rive, au pied du mur du Casino, il y a également un collecteur qui se déverse avec des eaux usées. Il est en très mauvais état. Dès lors, il demande au Municipal concerné d'aller voir sur place avec le service des eaux afin de remédier à ces deux problèmes.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, lui répond qu'il fera le nécessaire et l'invite à se rendre sur place avec lui et le Service des eaux.

M. R. **Gfeller** intervient quant à lui au sujet de la fontaine de la Place du Gué, il y a depuis longtemps une fuite et cela entraîne de l'eau qui stagne et du coup un magnifique tapis d'algues d'une belle couleur verte, s'est développé. Il demande que le service de la voirie prenne les choses en mains, ce ne sont pas, selon lui, des travaux compliqués, il suffit de mettre une grille plus longue afin que les eaux puissent s'y déverser.

M. L. **Fiorito**, Municipal, lui répond qu'il a déjà été voir sur place et que les travaux sont plus conséquents qu'il n'y paraît et il devra probablement revenir devant le Conseil avec un Préavis. Dans l'immédiat, M. Fiorito dit qu'il va faire le nécessaire avec la voirie pour enlever ces algues.

M. R. **Gfeller** comprend bien que des travaux conséquents seront à faire par la suite si l'on veut faire les choses parfaitement bien mais dans l'immédiat, ce n'est pas nécessaire et une grille suffirait déjà à remédier cette situation désastreuse.

M. Y. **Jaillet** annonce que durant cette dernière année de la législature 2016/2021, c'est Mme Christine Leuenberger qui remplacera M. Alain Künzler, Président, à la Commission permanente de gestion.

M. D. **Rosetti** regrette la suppression des trains au départ de Vallorbe en semaine à 05.47, 06.47 et 07.47 et les trains au départ de Lausanne à 16.34 et 17.34. Ces trains permettent une cadence à la demi-heure aux heures de pointe entre notre localité et l'Arc lémanique et vice-versa. Ils sont utiles à de nombreux Vallorbiers et Vallorbières. Il comprend les difficultés actuelles d'infrastructure des CFF ; il demande néanmoins à la Municipalité d'écrire à la Régie fédérale afin que ces trains circulent à nouveau dans les meilleurs délais.

M. **Rosetti** demande également si l'accord conclu en août entre le Canton et les Communes sur la facture sociale permettra dans les prochaines années de diminuer les pertes fiscales causées par la crise Covid-19.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle la prochaine séance, agendée au **26 octobre**. Il remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et clôt la séance à 21h03.

Le Président :
Alain Kunzler



La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 26 octobre 2020 à 20 h 15

